



Conseil d'établissement de l'école St-Mathieu

VERSION ADOPTÉE

Procès-verbal de la séance régulière du 12 février 2019

Tenue à l'école Saint-Mathieu

SONT PRÉSENTS(ES) :

M^{me} Isabelle Henry, parent

M^{me} Doris Hardy, représentante du personnel de soutien

M^{me} Catherine Genest, parent

M^{me} Marie-Claude Dubuc, représentante du personnel enseignant

M^{me} Annie-Claude Lefebvre, représentante du personnel professionnel

M^{me} Nathalie Dumont, représentante du service de garde

M^{me} Caroline Bisson, représentante du personnel enseignant

M^{me} Geneviève Bussièrès, directrice

M^{me} Andrelle Lainée, parent

SONT ABSENTS(ES) :

M^{me} Réjeanne Beaulieu, commissaire

M^{me} Marie-Chantale Lord, parent

M^{me} Andrée-Anne Goudreau, directrice adjointe

M. Sébastien Pomerleau, parent

Ordre du jour - Séance régulière du Conseil d'établissement Mardi 12 février 2019 à 19 h à la bibliothèque

1. OUVERTURE

- 1.1. Mot de bienvenue
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Adoption du procès-verbal du 10 décembre 2018
- 1.4. Suivis au procès-verbal du 10 décembre 2018

2. INTERVENTION DU PUBLIC

3. DÉCISION

- 3.1 Ouverture du service de garde à la relâche (partage du nombre d'inscriptions et décision)
- 3.2 Présentation du projet de grille-matières pour l'année scolaire 2019-2020

3.3 Offre de services des activités parascolaires

4. INFORMATION

- 4.1. Rapport de la présidente du Conseil d'établissement et correspondance reçue
- 4.2. Rapport de la direction
- 4.3. Rapport du représentant au comité des parents
- 4.4. Rapport du trésorier
- 4.5. Rapport du commissaire

5. AUTRES SUJETS

- 5.1.

6. FERMETURE

- 6.1. Date de la prochaine rencontre
- 6.2. Levée de la réunion

1. OUVERTURE

- 1.1 Mot de bienvenue
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour

C.E 2018-2019-30	Il est proposé et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié.
-------------------------	---

1.3 et 1.4 Adoption et suivis du procès-verbal du 10 décembre 2018

- Calendrier des rencontres : La rencontre de mars qui devait avoir lieu le 27 pourrait être déplacée au jeudi 28 mars. Un sondage sera envoyé par courriel aux membres du CE pour vérifier si une majorité peut être présente à cette date.
- M^{me} Geneviève a communiqué avec le représentant de l'entreprise Photo Scolaire Repensée et il serait possible de faire appel à leurs services l'an prochain pour la photo scolaire. En expliquant son fonctionnement, le représentant informe qu'il en coûte 12 \$ par élève à l'entreprise quand il se déplace pour faire les photos d'une école.
- Le conseil des commissaires a examiné les différents points qui avaient été suggérés par le CE de notre école. Un de ces points était, entre autres, que des locaux pour les professionnels soient prévus dans l'école dans le plan d'organisation matérielle des infrastructures. Le conseil des Commissaires sensibilisera le MEES à cette préoccupation.
- La rampe extérieure qui borde l'allée adjacente au stationnement nord a été réparée, mais sera fixée de manière plus permanente à la fonte des neiges.

2. INTERVENTION DU PUBLIC

Aucun public n'est présent.

3. DÉCISION

3.1 Ouverture du service de garde à la relâche (partage du nombre d'inscriptions et décision)

Le service de garde sera ouvert durant la relâche. La commission scolaire a précisé que puisque notre service de garde (SDG) n'était pas déficitaire, il se doit d'être ouvert pendant la semaine de relâche. Néanmoins, avec 38 enfants inscrits, le SDG fera un déficit pendant cette semaine puisque les dépenses seront plus importantes que les revenus vu l'embauche de personnel spécialisé pour répondre aux besoins de certains enfants (au total, 2 éducatrices le matin, 2 éducatrices en après-midi et une technicienne en éducation spécialisée pour la semaine). Un sondage a été lancé au début de janvier pour évaluer l'intérêt des parents sur l'utilisation du SDG pendant la relâche. La modalité d'inscription est expliquée : lorsque le parent réserve une place, celle-ci lui sera chargée au compte de son enfant. On conclut que le sondage est utile pour que les parents se commettent à l'inscription et pour permettre d'évaluer adéquatement les ressources qui seront nécessaires (personnel, matériel, etc.) afin de répondre aux besoins des élèves pendant cette période.

3.2 Présentation du projet de grille-matières pour l'année scolaire 2019-2020

En assemblée générale, les enseignants ont voté à l'unanimité en faveur de la grille-matières qui est présentée au CE. Celle-ci reçoit aussi l'appui de M^{me} Geneviève. La grille reflète le statu quo puisqu'elle ne comporte pas vraiment de modifications significatives à ce qui est déjà en place pour l'année scolaire 2018-2019. M^{me} Geneviève souligne toutefois que le temps réservé au français est un peu plus élevé que ce qui est suggéré par les services éducatifs de la commission scolaire (voir document présenté au CE). Mme Catherine soulève des interrogations face à la possibilité d'offrir l'anglais intensif en 6^e année. Elle demande ce qui empêche que cette option soit introduite au programme, cette possibilité étant offerte dans beaucoup d'autres écoles de la commission scolaire et même de la région de Québec. Elle souligne les avantages d'un tel programme immersif : une plus grande aisance en anglais ainsi qu'une motivation et une confiance en soi accrues. M^{me} Geneviève explique que cette option ne convient peut-être pas à tous les élèves, entre autres aux élèves de l'école qui sont en plus grande difficulté d'apprentissage. Si l'option d'anglais intensif était mise en place, elle devrait idéalement être accessible à tous les élèves. Elle souligne qu'il y a toutefois plusieurs modalités possibles : 5 mois d'anglais intensif / 5 mois de classe régulière ou alors anglais intensif pour une demi-journée et classe régulière l'autre demi-journée. D'autres membres du CE soulignent qu'un tel programme demande souvent une plus grande participation des parents en raison du travail additionnel en anglais qui est habituellement demandé aux élèves.

M^{me} Caroline mentionne que certaines activités sont mises en place dans l'école pour accroître la motivation des élèves, entre autres par des ateliers de robotique en 6^e année. Enfin, M^{me} Catherine propose que les parents soient consultés et informés de manière plus officielle concernant le programme d'anglais intensif dès le début de la prochaine année scolaire.

En accord – 7

En désaccord - 0

Abstention -1

Majoritairement en accord

C.E 2018-2019-32	Il est proposé et résolu d'adopter majoritairement le projet de grille-matières pour l'année scolaire 2019-2020.
-------------------------	---

3.3 Offre de services des activités parascolaires

Les formulaires d'inscription des activités parascolaires ont été distribués aux élèves et la réponse fut très bonne. Tous les groupes sont pleins. Par mégarde, les formulaires d'inscription n'ont pas été distribués aux élèves d'adaptation scolaire, mais le responsable du RSEQ, M. Ruel, a réussi à accommoder un élève qui souhaitait s'inscrire à une des activités.

C.E 2018-2019-33	Il est proposé et résolu unanimement d'adopter l'offre d'activités parascolaires tel que présentée.
-------------------------	--

4. INFORMATION

4.1 Rapport de la présidente du Conseil d'établissement et correspondance reçue

Rien à signaler

4.2 Rapport de la direction

- Le 27 février, aura lieu la journée *Porte ton pyj* à l'école. Cette activité de financement pour Opération Enfant Soleil donnera l'occasion aux élèves de démontrer leur appui envers les enfants malades. Les enfants qui feront un don volontaire de 2 \$ recevront un autocollant sur lequel ils inscriront le nom d'un enfant malade qu'ils appuient.
- Éducation à la sexualité : un dépliant a été envoyé aux parents pour présenter tous les contenus qui seront abordés à chacun des niveaux. Les parents qui souhaitent une exemption de ce cours pour leur enfant ont une

démarche à suivre pour prouver que leur enfant pourrait subir des préjudices s'il assistait aux cours d'éducation à la sexualité. Pour ce faire, les parents doivent communiquer avec la direction.

- C'était la semaine d'appréciation des enseignants du 3 au 9 février dernier.
- Les journées de la persévérance scolaire ont lieu du 11 au 15 février.
- Un sondage sera envoyé sous peu pour consulter les parents et les intervenants de l'école sur les valeurs qu'ils souhaiteraient voir transparaître dans le projet éducatif qui sera révisé.
- Problème de ponctualité chronique de certains enfants : M^{me} Geneviève demande l'avis du CE face à la problématique du retard chronique de certains élèves de l'école. Elle mentionne les interventions qu'elle a effectuées auprès des enfants et des parents concernés et demande si d'autres propositions de stratégies peuvent lui être faites. Certains membres suggèrent d'informer les parents, via la page Facebook de la communauté de l'école St-Mathieu, des impacts du retard des enfants sur la routine du matin en classe et sur les apprentissages scolaires. De plus, dans ce segment d'information, on pourrait souligner l'importance de développer la ponctualité dans les habiletés de travail présentes et futures.

4.3 Rapport du représentant au comité des parents

- La pièce de théâtre sur l'épuisement parental organisé par le comité de parents a eu lieu le 6 février dernier. Plus d'une centaine de personnes y ont assisté.
- Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a lancé du 7 au 25 janvier 2019 une consultation en ligne au sujet des frais scolaires. L'invitation a été lancée à tous les parents et au personnel de l'école.
- Lors de la prochaine rencontre du comité de parents qui aura lieu le 13 février, la commission scolaire fera une présentation sur la formation des groupes d'élèves.

4.4 Rapport du trésorier

Rien à signaler

4.5 Rapport du commissaire

(Rapport de la réunion des commissaires à laquelle le représentant au comité de parents a assisté)

- Concernant les critères d'inscription, le conseil des commissaires a entériné la proposition du comité de parents et de quelques écoles à l'effet de prioriser certains groupes d'élèves provenant de l'extérieur de l'aire de desserte. Ainsi, après que tous les élèves de l'aire de desserte soient inscrits à l'école, l'ordre de priorité d'inscription pour les autres élèves du territoire de la commission scolaire est le suivant : la fratrie, l'ancienneté, la distance.
- Des consultations sont en cours pour la révision de la structure administrative du centre administratif de la commission scolaire.

5 AUTRES SUJETS

5.1.

Aucun autre sujet.

6 FERMETURE

6.1 Date de la prochaine rencontre

La date est à déterminer. Elle aura possiblement lieu le 28 mars 2019. Le tout sera confirmé ultérieurement après la réponse des membres du CE par courriel concernant leur disponibilité.

6.2 Levée de la réunion : 20 h 50

Isabelle Henry
Présidente

Geneviève Bussièrès
Directrice